



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1995/2/Add.6
2 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (CATÉGORIES I ET II)
AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général
en application de la résolution 1296 (XLIV)
du Conseil économique et social,
en date du 3 mai 1968

Addendum

* E/C.2/1995/1.

/...

Note

Conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1991, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

À sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1^{er} juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettent pas leurs rapports dans les délais impartis ou dans la forme prescrite peuvent être reclassées dans la catégorie que le Comité juge appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les renseignements repris dans la présente série de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent donc les politiques et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ni de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

Pour toute documentation supplémentaire (rapports annuels, exemplaires de publications), s'adresser au Service des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

/...

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Association internationale du droit des eaux	4
2. Association internationale de droit pénal	6
3. Association internationale des écoles de service social	8
4. Bureau international catholique de l'enfance	10
5. Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue	12
6. International Federation of Non-Government Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse	14
7. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale	17
8. Réhabilitation Internationale	20
9. Richmond Fellowship International	22
10. Union mondiale des aveugles	24

/...

1. ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DES EAUX

(Catégorie II)

Aux termes de ses statuts adoptés le 30 mai 1967 à l'occasion de la Conférence sur l'eau pour la paix, l'Association internationale du droit des eaux (AIDE) a pour objectif de réaliser des études et de promouvoir des publications pour l'échange et la diffusion d'opinions et d'informations tendant à a) faire progresser le droit des eaux et b) élaborer des législations nationales concernant les eaux, ainsi que les aspects juridiques des administrations et institutions nationales compétentes en matière d'eaux, en tenant compte également des aspects internationaux.

L'AIDE est formée de membres ordinaires (juristes spécialistes du droit des eaux); de membres associés (ingénieurs, géologues, agronomes, hydrologues, météorologues, etc.) qui s'occupent, directement ou indirectement, d'aspects juridiques et institutionnels de la gestion des ressources hydriques; et de membres institutionnels (organisations ou institutions). La qualité de membre est conférée par le Conseil exécutif de l'AIDE. On compte actuellement quelque 400 membres de 80 pays. Des sections nationales ont été constituées en Argentine, en Colombie, en Espagne, en Inde, en République islamique d'Iran, en Italie, au Mexique et au Venezuela.

Trois numéros de la lettre d'information de l'AIDE, Aquaforum, ont été publiés.

Dans le cadre de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, l'AIDE a réuni un petit groupe formé de certains de ses membres, experts du droit des eaux et de disciplines connexes, afin de mettre au point un plan d'action à titre de contribution dans le domaine spécialisé du droit des eaux. Les sujets abordés étaient notamment les suivants :

- a) redressement du déséquilibre demande-offre (mécanismes de planification, réallocation des droits sur l'eau, réutilisation des eaux usées, systèmes de tarification);
- b) l'eau et l'environnement (gestion des bassins fluviaux et capteurs, maîtrise des sources diffuse de pollution des eaux);
- c) administration des ressources hydriques nationales : orientations nouvelles;
- d) ressources hydriques internationales : orientations nouvelles et options futures.

Participation à des activités, réunions et conférences au sein du système des Nations Unies

L'AIDE a participé aux rencontres suivantes :

a) Quatre-vingt-huitième session de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, novembre 1990;

b) Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, Dublin, 26-31 janvier 1992;

/...

c) Vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de l'Organisation des Nations Unies, Santiago du Chili, 8-15 avril 1992;

d) Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992;

e) Dix-huitième Conférence régionale pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Prague, 24-28 août 1992;

f) Cent-deuxième session du Conseil de la FAO, Rome, 9-20 novembre 1992;

g) Cent-troisième session du Conseil de la FAO, Rome, 14-25 juin 1993;

h) Vingt-septième session de la Conférence de la FAO, Rome, 6-25 novembre 1993;

Coopération avec le Secrétariat de l'ONU

Des contacts ont été maintenus avec le Service des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU.

L'AIDE a répondu à divers questionnaires émanant de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et concernant les organisations non gouvernementales.

Coopération avec d'autres organisations non gouvernementales

Cette coopération a pris la forme de contacts avec les organisations suivantes et de participations à leurs réunions :

a) Comité du droit international relatif aux ressources en eau de l'Association de droit international, Brisbane, 19-20 août 1990; La Haye 28-30 octobre 1991; Le Caire, 20-26 avril 1992; et Berlin, 1^{er}-3 juin 1993;

b) Conférence Israël-Palestine sur l'eau, organisée par l'Institut Truman pour le progrès et la paix de l'Université de Jérusalem, Zurich, 10-12 décembre 1992.

Des contacts ont également été maintenus avec le Conseil européen pour le droit de l'environnement (Strasbourg), le Conseil international pour le droit de l'environnement et l'Association européenne pour le droit de l'environnement.

Autres activités

Des cours sur le droit et l'administration des eaux ont été donnés au Centre d'administration des bassins fluviaux à Delft (Pays-Bas).

Un programme de formation au droit et à la gestion des eaux a été mis en oeuvre à Bangkok au Comité du Mékong, avec la participation financière des

/...

Communautés européennes et de la Banque asiatique de développement (BASD) de décembre 1990 à novembre 1993.

L'AIDE a été représentée à la Conférence du Conseil de l'Europe sur le partage des responsabilités entre les États, les collectivités locales et l'industrie dans le domaine des ressources en eau, qui s'est tenue à Strasbourg les 14 et 15 janvier 1993, et à la Conférence du Conseil de l'Europe sur la gestion des ressources en eaux : Quelles options pour les collectivités locales, qui s'est tenue à Budapest du 1^{er} au 3 avril 1993.

L'association a fourni les noms de divers experts en matière de droit des eaux à différentes institutions telles que la Banque mondiale, l'ancien Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU, la BASD et le PNUD.

Du fait que l'on est aujourd'hui conscient que l'eau est une denrée précieuse et que ses aspects juridiques et institutionnels revêtent une importance particulière, ce genre d'expertise fait l'objet d'une demande croissante que l'AIDE est prête à satisfaire.

2. ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT PÉNAL

(Catégorie II)

L'Association internationale de droit pénal est une organisation sans but lucratif et apolitique qui se consacre à l'étude, à l'amélioration et à l'humanisation de la justice pénale dans les contextes nationaux, régionaux et international. Depuis sa création à Vienne en 1889 sous le nom d'Union internationale de droit pénal, elle constitue une force intellectuelle majeure dans le progrès de la criminologie, notamment dans le domaine du droit pénal international et des droits de l'homme. Au cours des années, elle a jeté des ponts entre différents systèmes et cultures juridiques et elle a inspiré une réforme du droit pénal dans de nombreux pays.

Étendant sans cesse sa composition géographique, l'Association compte plus de 3 000 membres et affiliés dans 97 pays avec 47 sections nationales actives. Les contacts qu'elle a établi de longue date et qu'elle entretient avec les institutions juridiques et les juristes des pays en développement ont fortement influencé l'évolution contemporaine du droit pénal, de la procédure pénale et de la pénologie dans ces pays.

L'Association publie (en anglais, espagnol et français) la Revue internationale de droit pénal, laquelle est actuellement dans sa 66^e année d'existence. Elle publie également les Nouvelles études pénales qui paraissent en anglais, en arabe et en français. Ces deux publications sont diffusées dans le monde entier à plus de 1 500 abonnés, surtout des bibliothèques juridiques situées dans plus de 60 pays. La Revue exerce une influence manifeste sur la pensée juridique et les initiatives législatives d'au moins 50 pays.

/...

Pendant le quatorzième Congrès international de l'Association, qui s'est tenu à Vienne, un comité d'experts consultatifs auprès du Service de prévention du crime et de justice pénale du Secrétariat de l'ONU s'est réuni pour mettre la dernière main à des projets de traités types sur l'extradition et l'assistance judiciaire mutuelle qui ont été présentés au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (La Havane, août-septembre 1990).

L'Association a également joué un rôle actif au sein de l'Alliance des ONG pour la prévention du crime et la justice pénale à New York, Vienne et Genève; le représentant de l'Association a présidé l'Alliance des ONG à Vienne.

L'Association a participé à toutes les réunions pertinentes des Nations Unies tenues à Vienne et à Genève et elle a contribué activement aux préparatifs et aux travaux du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. À cet égard, l'Association a participé, aux côtés de ses organisations soeurs, à deux réunions co-parrainées par les Nations Unies sur le thème III du Congrès et elle a élaboré un rapport écrit pour présentation au Congrès. Le Président de l'Association a également siégé à deux comités interrégionaux d'experts constitués par le Service de prévention du crime et de justice pénale du Secrétariat de l'ONU.

Le Président de l'Association a contribué à l'élaboration de plusieurs documents mis au point par le Service de prévention du crime et de justice pénale pour présentation au huitième Congrès.

L'Association contribue activement aux préparatifs du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tiendra à Tunis en 1995, et elle participera à deux réunions auxiliaires du Congrès.

L'Association tiendra son seizième Congrès international de droit pénal à Rio de Janeiro en septembre 1994. Le Congrès sera organisé sous les auspices du Président de la République. On prévoit que 1 200 participants y assisteront, dont une grande partie en provenance d'Amérique latine. Les quatre grands thèmes suivants y seront traités :

a) Problèmes de la responsabilité criminelle et des sanctions pénales en matière de délits contre l'environnement;

b) Délits et crimes liés aux technologies informatiques;

c) Mouvements tendant à réformer la procédure pénale et à protéger les droits de l'homme;

d) Régionalisation du droit pénal international et protection des droits de l'homme dans le cadre de la coopération internationale en matière de procédure pénale.

Ces thèmes ont été débattus dans le cadre de colloques préparatoires qui se sont tenus dans divers pays et dont les actes ont été publiés dans la Revue internationale de droit pénal pour diffusion dans le monde entier.

/...

L'Association continue de contribuer largement aux activités des Nations Unies dans le cadre du programme de justice pénale et dans le domaine des droits de l'homme.

3. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉCOLES DE SERVICE SOCIAL

(Catégorie II)

Buts et objectifs

Dans l'énoncé de son programme, l'Association internationale des écoles de service social (AIESS) s'engage pleinement à appuyer les déclarations, conventions et protocoles relatifs aux droits de l'homme. L'objet de son action consiste à favoriser l'enseignement de l'action sociale et le développement social et à aider les enseignants à mettre en commun et à élaborer des programmes d'études perfectionnés et actualisés. L'AIESS poursuit ces objectifs notamment en coopérant avec des organisations non gouvernementales et des organismes du système des Nations Unies, en organisant des congrès et séminaires, en publiant des rapports et un journal spécialisé, etc.

Pendant la période quadriennale à l'étude, les sources de financement et la composition de l'AIESS ont connu de profondes mutations. À l'automne 1991, le Gouvernement autrichien a supprimé sa subvention annuelle, qui représentait 30 % du budget de l'AIESS, forçant celle-ci à fermer son bureau international à Vienne et à congédier l'ensemble de son personnel. L'administration de l'AIESS est désormais assurée par les membres du bureau qui expédient les affaires courantes à titre bénévole depuis leurs universités respectives. Ces modalités de fonctionnement ont été confirmées pour les deux prochaines années (jusqu'en 1996) par le Conseil d'administration et par l'Assemblée générale des membres réunis à Amsterdam en juillet 1994.

Le nombre d'adhérents, en baisse jusqu'à 1990, a nettement augmenté ces trois dernières années. Des pays d'Europe orientale, d'Asie de l'Est, d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord où l'action sociale n'était pas enseignée pour des raisons idéologiques ou politiques, ont commencé à ouvrir des écoles et ont sollicité les conseils et l'appui de l'AIESS et de ses membres. La Fédération de Russie compte aujourd'hui 52 écoles, la Chine 40, les Républiques baltes 4, la Roumanie et la Bulgarie 6 et les États arabes 6.

Les ONG internationales suivantes ont obtenues leur affiliation pendant la période à l'étude : Save the Children Fund (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Misereor (Allemagne); Caritas Internationalis; et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Participation aux activités du Conseil économique et social

L'AIESS a participé activement aux préparatifs et à la mise en oeuvre de l'Année internationale de la famille et elle était représentée tant aux cérémonies inaugurales à Malte qu'aux manifestations de clôture à Montréal.

/...

L'Association a été reconnue par l'Année internationale de la famille comme un membre fondateur et bienfaiteur.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir à Copenhague en 1995, a été précédé d'efforts communs pour l'élaboration d'argumentaires et pour la présentation de positions communes au Conseil international de l'action sociale et à la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales. Ces travaux ont commencé en 1993.

Coopération avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Exemples de coopération avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies pendant la période à l'étude :

OMS : Projet éducatif commun SIDA/VIH, 1990.

UNICEF/ONG : Comité de coordination des activités pour l'enfance en Europe orientale et en Europe centrale, 1992-1993.

UNICEF : Projet en faveur des enfants des rues en Amérique latine, Lima, 1990; Projet en faveur des enfants des rues en Asie du Sud et à Bombay, 1990-1991.

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU :

Séminaire sur l'appui social en période de catastrophe : Anciennes républiques yougoslaves, Vienne, juin 1992;

Aux côtés du Gouvernement autrichien, l'AISS a accueilli une réunion des Ministres des affaires sociales de 10 pays d'Europe orientale axée sur le thème de la professionnalisation et du recyclage de la fonction publique.

Banque mondiale et ministère autrichien des affaires étrangères : projets de développement social au Pakistan, en Thaïlande et au Zimbabwe, 1990-1992.

Le Secrétaire général de l'AISS a eu des entretiens avec le Secrétariat de l'ONU à New York et à Vienne en 1990-1992; avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) au sujet de la formation d'assistantes sociales dans les États où se trouvent des réfugiés arabes ou palestiniens; avec l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO) et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sujet des États successeurs de la Yougoslavie, 1991-1993.

/...

4. BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE

(Catégorie II)

Créé en 1948, le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) est un réseau de consultation et d'action sur les questions concernant l'enfance. Il est au service de tous les enfants, sans distinction de confession religieuse. Le BICE compte 230 membres dans 45 pays, qui sont en contact quotidien avec les enfants. Les programmes du BICE pour la période 1990-1994 portaient sur les droits de l'enfant; l'enfant et son milieu familial; les enfants handicapés; la prostitution d'enfants; les besoins psychosociaux des enfants réfugiés; les enfants des rues et les toxicomanies; l'éducation sanitaire (« Enfant à enfant »).

Le BICE a créé pendant la période à l'étude un secrétariat régional à Manille chargé de l'exécution des programmes du Bureau. Les sources de financement ont été diversifiées et une partie nettement plus importante des apports financiers proviennent de contributions spécifiques d'organisations internationales à des programmes du BICE. Le BICE fournit un service d'orientation pour les petits projets locaux relatifs à l'enfance, ce qui lui a permis de mobiliser d'importants fonds complémentaires à l'appui de ces projets.

Commission des droits de l'homme

Le représentant permanent du BICE à Genève est particulièrement actif à la Commission des droits de l'homme en ce qui concerne la promotion des droits de l'enfant dans son principal domaine d'activité. À chacune des sessions de la Commission pendant la période à l'étude, il a coordonné plusieurs déclarations communes d'ONG sur la prostitution d'enfants et les droits de l'enfant. Au sein de la Commission, le BICE participe également au Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

Commission du développement social

Le BICE a promu le concept d'une année internationale de la famille. Son représentant à Vienne est président du Comité d'ONG de l'Année internationale de la famille. Plusieurs activités du BICE ont contribué à promouvoir l'Année internationale de la famille.

Autres commissions

Le représentant permanent du BICE à Vienne a participé aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants. Le BICE participe également aux travaux du Comité des ONG concernant l'abus des stupéfiants et des substances psychoactives (New York).

Conférences

Les représentants permanents du BICE ont participé activement aux travaux préparatoires menés par les ONG en vue des grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues pendant la période à l'étude (Conférence mondiale sur les

/...

droits de l'homme, Conférence internationale sur la population et le développement).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est l'un des principaux organes des Nations Unies auprès duquel le représentant permanent du BICE exerce son statut consultatif à New York comme à Genève. Le BICE participe aux groupes de travail de l'UNICEF sur les droits de l'enfant, l'éducation et les enfants en situations particulièrement difficiles. Le BICE a été vice-président du Comité des ONG sur l'UNICEF jusqu'au printemps de 1991.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Le BICE est membre du Comité des ONG auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et il participe en particulier aux groupes « Médias » et « Science et éthique ». Le représentant permanent à Paris est particulièrement actif dans la promotion de l'Année internationale de la famille et dans les préparatifs de l'Année internationale de la tolérance.

Le BICE a participé au suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, mars 1990) et de la Décennie mondiale pour le développement culturel, et il a conclu un contrat avec l'UNESCO pour l'analyse des programmes destinés aux enfants des rues et des enfants au travail, notamment en ce qui concerne leurs composantes éducation.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé et Organisation internationale du Travail

Le BICE est en relations fréquentes et informelles avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) en ce qui concerne les besoins non matériels des enfants réfugiés (HCR); les enfants et l'abus des stupéfiants, l'éducation « Enfant à enfant », le SIDA et la prostitution d'enfants (OMS); la prostitution et le travail des enfants (OIT).

Autres

Le BICE joue un rôle pilote aux seins des coalitions d'ONG sur l'Année internationale de la famille, du groupe d'ONG sur la Convention relative aux droits de l'enfant et du Comité de coordination pour l'Europe orientale et centrale.

Publications du BICE

Exemples de publications du BICE :

Bulletin international, Children Worldwide, en anglais, espagnol et français, sur les sujets suivants : les enfants handicapés; les enfants réfugiés; le Sommet mondial pour les enfants; l'enfant dans un contexte interculturel; les enfants victimes d'exploitation sexuelle; les enfants en

/...

Europe orientale et centrale; le SIDA; le pouvoir de récupération de la famille et de l'enfant.

Série de publications du BICE : « Street Children – Problems or Persons? », 1992; « Au Rwanda – les enfants de la rue », 1993; « Villes nouvelles », 1994.

« The Child on the Intercultural Scene », 1992 : présentation de travaux et projets de recherche dont le contenu devrait permettre aux praticiens d'aider l'enfant en situation interculturelle à constituer sa propre identité.

Children at Risk – Child Victims of Sexual Exploitation and Children with AIDS : rapport d'un groupe de réflexion organisé par Caritas Internationalis et par le BICE à Bangkok en novembre 1992.

Framework for a Plan of Action – Implementation of the Convention on the Rights of the Child: Seeking Family-based Alternatives for Children who are Abandoned or at Risk of Abandonment : rapport su Séminaire régional pour l'Europe orientale et centrale, Sofia (Bulgarie), septembre-octobre 1992, en collaboration avec le mouvement Défense des enfants – International, Service social international et l'UNICEF.

Environment and Development – First Call for Children : rapport de la consultation ONG/UNICEF de Varsovie, mars 1993.

The Future of Children with Disabilities in the Baltic States : rapport du séminaire régional tenu à Vilnius (Lituanie) en juin 1993 en collaboration avec le Fonds chrétien pour les enfants et la Fédération internationale des assistants sociaux et des assistantes sociales.

Family: Rights and Responsibilities Review of Principal International Texts: A Contribution to the International Year of the Family, 1994.

5. CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION DES HANDICAPÉS DE LA VUE

(Catégorie II)

L'organisation a adopté en avril 1994 sa nouvelle appellation anglaise : International Council for Education of People with Visual Impairment.

Le Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue (CIEHV) a mandat de promouvoir l'égalité de chances des handicapés de la vue dans le monde entier. Il recourt pour ce faire à des actions de plaidoyer et aux autres moyens en son pouvoir, par l'intermédiaire des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations et réunions régionales et nationales. Il favorise la participation de spécialistes, de parents et de consommateurs à l'élaboration de plans nationaux en matière d'éducation visant à assurer l'égalité de chances; il coopère avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales appartenant à son secteur d'activités; et il s'efforce de fournir une information

/...

professionnelle et technique par l'intermédiaire de son réseau d'individus et d'organisations. Enfin, il facilite l'échange de connaissances et d'informations professionnelles au moyen de publications, séminaires et conférences et par des contacts directs entre professionnels à tous les niveaux.

Le CIEHV compte des membres dans 60 pays répartis en huit régions. Pendant la période 1990-1993, il a reçu des concours financiers provenant de particuliers et d'organisations nationales et internationales actives dans le domaine de l'éducation des handicapés de la vue. Le nombre d'organisations faisant des dons importants au budget du Conseil a augmenté suite à un nouvel appel de fonds lancé à l'issue de la neuvième Conférence quinquennale du CIEHV, qui s'est tenue en 1992.

Le CIEHV a reçu l'appui de : Christoffel-Blindenmission; Helen Keller International; Organización Nacional de Ciegos de España; Sight Saver; American Foundation for the Blind; Parkins School for the Blind; Tomtebodas Resource Centre (Suède); Institut national canadien pour les aveugles; Royal National Institute for the Blind (Royaume-Uni); Croix-Rouge britannique.

Pendant la période à l'étude, le CIEHV a siégé au Groupe de travail interinstitutions sur les questions liées aux incapacités créé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En mars 1990, le CIEHV a participé à la Conférence sur l'éducation pour tous organisée à Jomtien (Thaïlande) par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En coopération avec d'autres organisations de personnes handicapées et en faveur des handicapés, le CIEHV participe aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social. Le CIEHV est désormais doté du statut consultatif (catégorie C) auprès de l'UNESCO et il est reconnu par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le CIEHV a collaboré avec le Programme OMS de prévention de la cécité en organisant une réunion de consultation de deux jours sur la gestion des déficits visuels chez les enfants, qui s'est tenue à Bangkok les 23 et 24 juillet 1992. Le rapport de cette réunion très utile d'experts internationaux de ce domaine spécialisé a été largement diffusé.

Le Conseil international pour l'éducation des handicapés de la vue a coopéré avec les Nations Unies dans le cadre de sa participation à l'initiative Éducation pour tous, qui reste au centre de sa représentation des besoins propres des handicapés de la vue en matière d'éducation.

Le CIEHV a collaboré avec l'UNESCO à la formulation et à l'exécution d'un projet visant à explorer les besoins des enfants handicapés de la vue dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Ce projet a été mis point par le CIEHV avec l'assistance de l'administrateur de l'UNESCO pour l'éducation spéciale et avec la participation financière de l'UNESCO. Un consultant de langue française possédant une expérience de l'élaboration de programmes intégrés d'enseignement destinés aux enfants handicapés de la vue dans les pays en développement a réalisé en 1993 deux tournées exploratoires dans les pays intéressés et a présenté son rapport. Le projet est actuellement dans sa deuxième phase.

/...

Pendant la période 1990-1993, le CIEHV a poursuivi ses travaux à l'échelle internationale par l'intermédiaire de ses huit présidents régionaux domiciliés en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et Caraïbes, et dans le Pacifique. Un grand programme de formation de spécialistes a été exécuté en Roumanie en 1991 et 1993 avec le généreux concours financier de la Croix-Rouge britannique et de la ville d'Helsinki. En 1992, le CIEHV a tenu sa neuvième Conférence quinquennale à Bangkok du 26 juillet au 3 août avec la participation de 554 personnes en provenance de 78 pays. Au cours de la Conférence, les délégués ont élaboré un nouvel énoncé de mission ainsi qu'un programme de buts et objectifs. Le Comité exécutif a été chargé de revoir les statuts afin de permettre au CIEHV de réaliser lesdits buts. Le CIEHV a adopté ses nouveaux statuts et modifié sa dénomination comme indiqué au premier paragraphe du présent rapport.

6. INTERNATIONAL FEDERATION OF NON-GOVERNMENT ORGANIZATIONS FOR THE PREVENTION OF DRUG AND SUBSTANCE ABUSE

(Catégorie II)

Les objectifs de l'International Federation of Non-Government Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse (IFNGO) consistent à :

- a) Établir des liens fructueux de collaboration et de dialogue entre organisations non gouvernementales au niveau des régions et à l'échelon international afin de définir les besoins en matière de services et de mettre en oeuvre des programmes diversifiés visant à prévenir et à combattre l'abus des drogues illicites dans le but ultime de constituer une société sans drogues;
- b) Promouvoir la coopération et la collaboration entre organisations gouvernementales et non gouvernementales à l'échelon national, régional et international.

La composition de l'IFNGO est passé de 32 membres dans 18 pays ou zones en 1990 à 44 membres dans 25 pays ou zones en 1993 : Allemagne*, Australie, Bangladesh, Barbade*, Brunéi Darussalam, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fidji*, Hong Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Macao*, Malaisie, Maurice*, Népal, Nouvelle-Zélande*, Pakistan, Philippines, Portugal*, Singapour, Soudan, Sri Lanka et Thaïlande.

L'IFNGO a eu la chance de recevoir un concours financier du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à l'appui des cours sur le traitement des toxicomanies, qui se sont tenus en 1991-1992.

En 1990, l'IFNGO est entré au Comité des ONG concernant l'abus des stupéfiants et des substances psychoactives (New York).

* Ont adhéré à l'IFNGO pendant la période à l'étude (1990-1993).

En 1991, l'IFNGO est devenue membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

Participation aux travaux du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux conférences
et autres réunions des Nations Unies

Le Secrétaire de l'IFNGO a assisté aux sessions que le Comité de la population et du développement social de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a consacré aux questions concernant le contrôle de la demande de drogues et la prévention du SIDA (Bangkok, 19-23 novembre 1990).

Le Président de l'IFNGO a assisté à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Genève, mars-avril 1991), où il a présenté une déclaration d'une page.

Le Président élu de l'IFNGO a assisté à la quatrième Conférence des Ministres des affaires sociales et du développement social d'Asie et du Pacifique (Manille, 7-11 octobre 1991).

Le Secrétaire de l'IFNGO a assisté à la réunion préparatoire régionale de São Paulo du Forum mondial sur le rôle des organisations non gouvernementales dans la réduction de la demande de drogues, tandis que des représentants de 15 organisations affiliées à l'IFNGO ont assisté à la réunion préparatoire régionale tenue à Bangkok (22-25 août 1993).

Coopération avec les programmes, organes et
institutions spécialisées des Nations Unies

L'IFNGO a établi des relations de travail avec l'OMS pendant la période 1990-1994.

Le 12 février 1991, l'IFNGO a été admise à la liste spéciale d'ONG de l'Organisation internationale du Travail.

Le 9 juin 1993, l'IFNGO a été admise dans la catégorie « information mutuelle » (catégorie 2) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Autres activités

Un membre de l'IFNGO, le Centre japonais pour la prévention de l'abus de drogues (DAPC) a mené en 1993 une campagne nationale de financement très réussie, qui lui a permis de faire un don de 45 millions de yen (424 000 dollars) au PNUCID pour la création d'un fonds d'affectation spéciale DAPC-PNUCID pour les ONG actives dans la prévention de l'abus des drogues dans les pays en développement.

/...

Le PNUCID a financé le programme régional commun PNUCID/OIT/IFNGO de formation au traitement des toxicomanies (premier cours, novembre 1991 aux Philippines; deuxième cours, novembre-décembre 1992 en Malaisie).

Six représentants d'organisations affiliées à l'IFNGO ont assisté au cours de formation donné par le BIT sur les programmes de prévention et d'assistance pour les travailleurs éprouvant des problèmes liés aux drogues et à l'alcool (Turin, novembre-décembre 1993).

Les membres de l'IFNGO ont marqué la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (26 juin 1990, 1991, 1992 et 1993).

Les membres de l'IFNGO ont mené de nombreuses activités visant à réduire la demande de drogues illicites dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues, 1991-2000.

L'IFNGO a organisé les conférences internationales suivantes :

a) Douzième Conférence de l'IFNGO, Singapour (12-16 novembre 1990), sur le thème : « Une vie saine sans drogues »;

b) Treizième Conférence de l'IFNGO, Manille (25-29 novembre 1991), sur le thème : « S'équiper pour l'an 2000 - Les ONG face à l'escalade de l'abus des drogues »;

c) Quatorzième Conférence de l'IFNGO, Kuala Lumpur (7-1 décembre 1992), sur le thème : « Lutter ensemble pour une société sans drogues »;

L'IFNGO a participé aux séminaires suivants :

a) Premier séminaire d'ONG de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), sur le thème « Cadre pluridisciplinaire complet des activités futures en matière de lutte contre l'abus des drogues - Initiatives ANASE/ONG » (Kuala Lumpur, 28-30 juin 1990);

b) Deuxième séminaire d'ONG de l'ANASE, sur le thème « Mobilisation de bénévoles dans la lutte contre l'abus des drogues et des produits inhalés » (Singapour, 27-29 juin 1991);

c) Troisième séminaire d'ONG de l'ANASE, sur le thème « Mise en valeur des ressources humaines pour un plus grand succès dans la mise en oeuvre des programmes de réduction de la demande » (Djakarta, 25-29 février 1992);

d) Quatrième séminaire d'ONG de l'ANASE, sur le thème « Mettre en valeur et utiliser les ressources durables des collectivités pour réduction de la demande dans l'abus des drogues », Bangkok, 23-25 août 1991).

/...

7. JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE INTERNATIONALE

(Catégorie II)

Buts et objectifs

La Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (JOCI) est ouverte à tous les jeunes travailleurs sans distinction de race, de croyance, de religion ou de sexe. Elle est organisée par, pour et parmi les jeunes travailleurs afin qu'ils puissent découvrir le sens profond de leur vie et mener une existence en accord avec leur dignité individuelle et collective, en acceptant la responsabilité d'apporter des solutions aux situations qu'ils vivent à l'échelon local, national et international.

La principale tâche de l'organisation réside dans l'éducation par l'action en faveur du changement social dans les domaines économique, social et politique, afin que les jeunes travailleurs et l'humanité tout entière puissent se réaliser pleinement en tant qu'êtres humains et mener une existence conforme à cet épanouissement.

À l'heure actuelle, la JOCI dispose d'un réseau d'organisations affiliées dans 54 pays : Afrique, 12; Asie et Pacifique, 14; Amérique du Nord et du Sud, 16; Europe, 11; monde arabe, 11.

Participation aux réunions de Nations Unies, 1990-1993

- Juin 1990 : Conférence internationale du Travail (Genève) avec la participation du Président;
- Octobre 1990 : Consultation collective des ONG de jeunes auprès de l'UNESCO (Paris) avec la participation du Trésorier;
- Septembre 1991 : Consultation collective des ONG de jeunes auprès de l'UNESCO (Paris) avec la participation du Trésorier;
- Février 1992 : Réunion officieuse de Genève avec la participation du Trésorier;
- Mars 1992 : Colloque des ONG auprès de l'UNESCO (Paris) avec la participation du Secrétaire général et du Trésorier;
- Mai 1992 : Session de formation UNESCO/OIT (Paris) avec la participation du Trésorier;
- Septembre 1992 : Colloque UNESCO (Paris) avec la participation du Trésorier;
- Novembre 1992 : Consultation UNESCO (Beijing) avec la participation du Président;
- Décembre 1993 : Consultation collective des ONG de jeunes auprès de l'UNESCO (Paris) avec la participation du Trésorier.

/...

Principales activités de la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale,
1990-1993

En avril 1990, la JOCI a tenu à Aix-la-Chapelle (Allemagne) une session internationale de formation rassemblant des participants en provenance de 22 pays.

En décembre 1991, la JOCI a tenu son huitième Conseil international, assemblée générale quadriennale de toutes les organisations affiliées, à Adelaïde en Australie : 37 mouvements nationaux ont participé au Conseil afin d'évaluer le plan d'action des quatre années précédentes et d'élaborer un nouveau plan pour les quatre prochaines années. La réunion du Conseil a permis de faire l'analyse de la situation des jeunes ouvriers dans le monde entier et des grands problèmes que confronte aujourd'hui l'humanité : l'endettement du tiers monde, le creusement du fossé entre pays en développement et pays développés, les relations Nord-Sud, la division internationale du travail, etc.

En juillet 1993, un programme intercontinental de formation s'est déroulé à Quito avec la participation de 20 pays de toutes les régions, sur le thème « Développement et crise économique ».

Le Plan d'action international 1992-1995 se concentre sur une action commune pour la participation des jeunes ouvriers et définit les moyens nécessaires pour mener à bien cette action, la principale méthode étant celle de l'enquête internationale.

La Semaine internationale des jeunes ouvriers est célébrée chaque année du 24 avril au 1^{er} mai dans 45 pays, sur un thème particulier :

- 1990 : « Jeunes ouvrières : Construisons l'avenir »
- 1991 : « Jeunes ouvriers : Prenez l'initiative, construisez un monde nouveau »
- 1992 : « 500 ans, ça suffit ! »
- 1993 : « La participation des jeunes ouvrières »

La JOCI a organisé diverses campagnes de solidarité pour la défense des droits de l'homme, par exemple au Pérou, au Venezuela et aux Philippines.

La JOCI a organisé régulièrement, au moins une fois par an, une session de formation dans chaque continent :

- Afrique : 1992 (Nairobi) : Session de formation pour les jeunes ouvrières
- 1993 (Soweto) : Session de formation pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et les îles de l'océan Indien
- 1993 (Alexandrie, Égypte) : Session générale de formation

/...

Asie-

Pacifique : 1991 (Eastwood, Australie) : Session de formation

1992 : Sessions sous-régionales pour l'Asie de l'Est (dans la province chinoise de Taiwan) et le Pacifique Sud (en Nouvelle-Zélande)

1993 : Sessions sous-régionales pour l'Asie du Sud-Est (en Indonésie et en Thaïlande), le Pacifique (en Nouvelle-Zélande) et l'Asie du Sud (en Inde)

Amériques : Octobre 1990 (Quito) : Session de formation

1993 : Série de sessions sous-régionales de formation pour les pays du « Cône sud » (au Chili), les pays andins (en Équateur) et les Caraïbes (en République dominicaine)

Europe : 1990 (Strasbourg) : Quatre sessions de formation

Juillet 1991 (Rixensarf, Belgique) : Session de formation

1992 : Sessions de formation pour l'Europe occidentale (à Strasbourg) et l'Europe centrale et orientale (en Autriche)

Juillet 1992 (Almeria) : « La dette extérieure » (séminaire organisé avec coordination américaine)

Mai 1993 (Strasbourg) : séminaire intitulé « Participation - Prendre l'initiative »

Publications

La JOCI publie régulièrement International INFO (deux fois par an) et le Bulletin (quatre fois par an). Depuis 1990, les principaux thèmes et sujets suivants y ont été traités : les jeunes ouvrières; le chômage et le sous-emploi; le Conseil international de la JOCI; 500 ans, ça suffit; la participation; la guerre du Golfe; la formation professionnelle des jeunes ouvriers; le secteur non structuré. Deux publications spéciales ont été éditées en 1993 dans le cadre de la campagne internationale de financement de la JOCI : Young Workers and Money et Planning the International Financial Campaign, A Guide for National Leaders. Les publications suivantes sont éditées au niveau continental : pour les Amériques, Continental Bulletin; pour l'Afrique, INFO; pour l'Asie et le Pacifique, ASPAC Newsletter et Making Life Happen; pour l'Europe, European Newsletter.

/...

8. RÉHABILITATION INTERNATIONALE

(Catégorie II)

Le mandat de Réhabilitation Internationale consiste à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées dans le monde entier par la réadaptation, la prévention des incapacités et l'égalisation des chances dans la société.

Les principales activités de Réhabilitation Internationale sont présentées ci-après.

1990

Activités régionales

Cinquième conférence européenne, Dublin, 20-25 mai.

Neuvième conférence Asie-Pacifique, Beijing, 20-26 octobre (y compris l'Assemblée statutaire annuelle).

Première réunion latino-américaine, Buenos Aires, 15 et 16 novembre.

Projets spéciaux

Technologies nouvelles et emploi : étude et colloque réalisé avec le concours financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Forging Linkages: Modifying Disability Benefit Programs to Encourage Employment, rapport publié en coopération avec la Social Security Administration des États-Unis.

Projet International Disability Exchanges and Studies (IDEAS), financé par le National Institute on Disability and Rehabilitation Research des États-Unis; Portfolio, résumé de résultats de visites d'étude.

Programme d'appui technique Réhabilitation Internationale/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

1991

Réunion statutaire

Assemblée statutaire, Berlin, septembre.

Activités régionales

Atelier régional sur les pratiques de la réadaptation communautaire, Hong Kong (août), projet commun du Comité régional Réhabilitation Internationale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) et de la Société japonaise pour la réadaptation des personnes handicapées.

/...

L'Association Réhabilitation Internationale de la Communauté européenne a tenu d'intenses consultations en 1991 pour aider la Communauté européenne à mettre au point son deuxième plan quinquennal 1992-1996 concernant les incapacités et les projets de réadaptation.

Projets spéciaux

Poursuite du projet IDEAS : organisation d'un colloque international sur les services d'assistance individuelle, Californie (septembre); publication de Portfolio II.

Programme d'appui technique Réhabilitation Internationale/UNICEF : publication de deux rapports concernant respectivement la situation générale de la réadaptation communautaire et les constations d'une étude réalisée par Réhabilitation Internationale pour l'UNICEF sur la situation des femmes et des enfants handicapés du fait de la guerre.

Dossier sur les tendance en matière de prévention des incapacités et de réadaptation, réalisé en collaboration avec l'Initiative internationale contre les invalidités évitables.

1992

Activités régionales

Dix-septième Congrès mondial de Réhabilitation Internationale, Nairobi, 7-11 septembre (y compris l'Assemblée administrative) et manifestations connexes suivantes :

Premier festival du film sur l'invalidité tenu en Afrique;

Atelier organisé sous l'égide de l'OIT et de Réhabilitation Internationale sur le thème « Utilisation de personnel paramédical en Afrique pour l'éducation publique au sujet des incapacités et pour promouvoir l'intégration économique des personnes handicapées »;

Séminaire pré-congrès sur la réadaptation communautaire et atelier post-congrès sur la production d'aides techniques adaptées, avec le concours de l'Agence suédoise pour le développement international et du Centre d'information de la commission internationale sur la technologie et l'accessibilité.

Projets spéciaux

Programme d'appui technique Réhabilitation Internationale/UNICEF : organisation à Nairobi d'un atelier commun sur les incapacités infantiles, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Initiative internationale contre les invalidités évitables (IMPACT)

/...

menée en commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Publication d'un dossier de presse sur les incapacités infantiles, produit et distribué en commun par Réhabilitation Internationale et l'UNICEF.

Projet IDEAS : financement de bourses pour visites d'étude; conduite d'une table ronde internationale sur l'incapacité et le développement (Washington, 14 et 15 octobre); publication de Portfolio III.

1993

Activités régionales

Réunion du Comité exécutif, Dublin, 10-12 mai.

Réunion des secrétaires nationaux d'Europe, Jérusalem, 18-20 juin.

Première Conférence régionale nord-américaine et Assemblée de Réhabilitation Internationale, Atlanta, 25-29 octobre.

Projets spéciaux

Participations aux travaux préparatoires pour l'élaboration des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

Dernière année du projet IDEAS : publication de Portfolio IV et d'un récapitulatif des activités du projet.

Programme d'appui technique Réhabilitation Internationale/UNICEF : publication de la lettre d'information One in Ten sur les invalidités infantiles.

Production d'un dossier d'information sur la Décennie Réhabilitation Internationale/Nations Unies pour la prévention des incapacités.

9. RICHMOND FELLOWSHIP INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Bref rappel des buts et objectifs de Richmond Fellowship International (RFI) :

RFI :

a) A pour mission mondiale la réadaptation et la réintégration sociale de ceux qui souffrent de troubles mentaux, d'assuétude, d'incapacités liées au développement et, dans le cas des enfants, des défavorisés sociaux et des victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles;

/...

b) Favorise les bonnes pratiques fondées sur les principes de la communauté thérapeutique : respect de l'individu; chances égales d'épanouissement individuel; encouragement au dialogue et à l'assistance mutuelle entre les individus;

c) Conteste et surmonte les préjugés, les stigmates et la négligence dans le domaine de la santé mentale; dispense ou favorise la formation professionnelle et une attitude éclairée. En particulier, RFI contribue à animer et appuyer les initiatives locales qui deviennent ensuite des organismes indépendants affiliés à RFI.

Les organismes affiliés à RFI étaient au nombre de 25 fin 1993. Entre 1989 et 1993, RFI a ratifié des accords avec de nouveaux affiliés : le Bangladesh, la Grenade, Malte, le Nigéria, le Pérou, les Philippines et l'Uruguay.

Participation aux travaux du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux conférences
et autres réunions des Nations Unies

Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, 1983-1992, RFI a participé aux réunions ci-après :

a) Réunion consultative sur les incapacités, Vienne, 1990, 1991 et 1992;

b) Réunion du Groupe d'experts sur une stratégie à long terme pour favoriser la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées jusqu'à l'an 2000 et par la suite (Vancouver, avril 1992); à la demande du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, RFI a élaboré en vue de la réunion un document consacré aux incapacités d'ordre psychiatrique;

c) Groupe de travail spécial à composition illimitée chargé d'élaborer les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (Vienne, février 1993); RFI a présenté une déclaration.

Coopération avec les programmes, organes et
institutions spécialisées des Nations Unies

En 1990, la Journée mondiale de la santé a été consacrée à un thème intéressant directement les travaux de RFI : l'eau salubre. Elle a été observée par plusieurs organismes affiliés à RFI, notamment la Richmond Fellowship Society de l'Inde, dont la manifestation a fait l'objet d'un article paru dans NGO-WHO Newsletter.

RFI a marqué l'Année internationale des populations autochtones en en faisant le thème de son rapport d'activités 1993-1994.

/...

Autres activités

RFI s'est maintenu en contact étroit avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires au Bureau des Nations Unies à Vienne, avec la Division de la santé mentale de l'OMS à Genève et avec les bureaux régionaux de l'OMS. RFI a également adressé une lettre au Times (Londres) à l'occasion de la Journée mondiale de la santé 1992.

10. UNION MONDIALE DES AVEUGLES

(Catégorie II)

L'Union mondiale des aveugles (UMA) est une coalition d'organisations d'aveugles pour les aveugles, constituée pour favoriser activement la pleine participation et l'égalisation de chances des aveugles dans la société. L'UMA s'emploie à coordonner les activités internationales concernant les aveugles et à garantir les droits de l'homme pour les aveugles; des études et projets pilotes innovateurs pour la prestation de services aux aveugles et le soutien mutuel entre aveugles sont réalisés sous ses auspices. Elle compte des organismes membres dans presque tous les pays du monde. Ces membres sont organisés en groupes régionaux pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord et les Caraïbes, et le Pacifique.

Interaction avec les Nations Unies

L'UMA est en relations officielles avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et elle s'emploie à dialoguer effectivement avec ces organisations pour s'assurer de leur appui à la poursuite de ses principaux objectifs. L'UMA s'efforce de contribuer à la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en appuyant des activités visant à assurer l'égalité de chances pour les personnes que l'UMA représente.

Participation à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992)

En mai 1990, des dirigeants de l'UMA ont activement participé à la réunion du Groupe d'experts sur les diverses façons de marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, qui s'est tenue à Helsinki, et le Président de l'UMA a présenté des déclarations lors de réunions tenues au Siège de l'ONU à New York au sujet de l'élaboration de stratégies visant à assurer la participation de l'ONU aux questions liées aux incapacités après la fin de la Décennie.

À une réunion qui s'est tenue en octobre 1992 au Siège de l'ONU pour faire le point sur la Décennie, le Président de l'Union mondiale des aveugles a prononcé une déclaration soulignant le droit de l'UMA à représenter les intérêts

/...

des aveugles à l'échelon international et indiquant leurs principales préoccupations et aspirations.

Une collaboration effective a été établie avec le Représentant spécial à Vienne afin de promouvoir la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées; plusieurs réunions de consultation se sont tenues avec lui et avec ses collaborateurs.

Les dirigeants de l'Union mondiale des aveugles ont assisté et fait d'importantes contributions à toutes les réunions interinstitutions tenues chaque année à Vienne afin d'évaluer les réalisations de la Décennie.

Le Président de l'UMA a participé à la réunion tenue à Beijing en 1992 pour le lancement de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées en Asie et au Pacifique, 1993-2002; une étroite coopération s'est établie avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok. En 1993, l'UMA a décidé d'organiser une conférence pan-asiatique sur la cécité et les aveugles, qui doit se tenir en 1995.

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés

Bien que l'UMA aurait préféré l'adoption d'une convention interdisant toutes les formes de discrimination pour cause d'incapacité, elle participe depuis l'origine, à différents niveaux, à la rédaction des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Le Président de l'UMA a siégé au groupe de travail spécial à composition illimitée créé pour élaborer les Règles et plusieurs dirigeants de l'UMA ont contribué à ce processus dans le cadre des délégations nationales. Les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ont immédiatement été transcrites en Braille en anglais, espagnol et français et diffusées largement parmi les membres de l'UMA.

Sommet mondial pour le développement social

L'UMA a immédiatement inscrit au nombre de ses priorités la participation au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement social; elle a rédigé à ce sujet un argumentaire qui a été diffusé à toutes les parties concernées.

Droits de l'homme

En 1991, les administrateurs de l'UMA ont décidé d'inscrire les droits de l'homme au nombre des grands secteurs d'intérêts et d'activité de l'Union mondiale des aveugles. En juillet 1991, une conférence sur les droits de l'homme des aveugles en Amérique latine a été organisée à Maracaïbo (Venezuela). En 1992, le Comité exécutif de l'UMA a adopté une résolution créant un comité des droits de l'homme afin de mettre en place un mécanisme pour la surveillance des violations des droits de l'homme des aveugles. Des interventions effectives concernant des cas précis ont eu lieu dans des pays tels que l'Argentine, l'Australie, les États-Unis et la Thaïlande. Les dirigeants de l'UMA ont participé activement au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin 1993.

/...

Réadaptation

Par l'intermédiaire de son Comité spécial sur la réadaptation et l'emploi, l'Union mondiale des aveugles a maintenu des contacts effectifs avec l'OMS et l'OIT au sujet de la prétendue « crise de la réadaptation ». Des représentants de l'UMA ont participé à une réunion de consultation organisé par l'OMS à Genève en mai 1992 afin d'élaborer des stratégies de coopération visant à promouvoir la réadaptation communautaire. En 1993, l'UMA a décidé de tenir en 1994 un Forum mondial de la réadaptation afin d'évaluer la pratique actuelle et d'élaborer un plan stratégique visant à améliorer la prestation de services en faveur des aveugles, en particulier dans le monde en développement.

Développement organisationnel

Conformément au rôle pilote conféré aux organisations d'aveugles par le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session, l'UMA déploie depuis 1990 une intense activité en matière de développement organisationnel. Un projet pilote intitulé « Projet de développement institutionnel » a été mis en oeuvre depuis 1991 en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique.

Groupes défavorisés

Pendant la période à l'étude, l'UMA a mis au point des stratégies afin de répondre plus attentivement aux besoins de groupes d'aveugles défavorisés, notamment les femmes, les personnes âgées et les multi-handicapés. Les actions en faveur des femmes et des personnes âgées aveugles sont au nombre des principales priorités de l'UMA pour la période 1993-1996.
